CONFÉRENCES FISCALITÉ ET RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ

Imposition minimale des groupes Pilier 2 : périmètre, calcul et déclaration

Les règles d'imposition minimale des grands groupes reposent sur des notions empruntées à la consolidation : périmètre, entités constitutives, résultat retraité, impôts couverts. Les fiscalistes doivent dialoguer avec les équipes consolidation sans toujours partager leur vocabulaire ni leurs sources de données. Cette journée pose les fondamentaux de Pilier 2 pour un fiscaliste : déterminer si le groupe entre dans le champ, reconstituer les données nécessaires au calcul du taux effectif par juridiction, comprendre l'imposition complémentaire et organiser la collecte des informations déclaratives avec les autres directions.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 110 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Fiscalistes d'entreprise, responsables fiscaux, directeurs financiers, collaborateurs de cabinet et juristes fiscaux.

PRÉREQUIS
Connaître la fiscalité des groupes et les bases de l'impôt sur les sociétés.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Déterminer si un groupe entre dans le champ de l'imposition minimale
- Identifier les entités constitutives et la juridiction de rattachement
- Reconstituer les données comptables nécessaires au calcul du taux effectif
- Expliquer le mécanisme de l'imposition complémentaire par juridiction
- Organiser la collecte des informations avec les équipes consolidation

03 Programme détaillé

M1 Champ d'application et périmètre

- Savoir si le groupe est concerné
- Notion de groupe et rattachement à des comptes consolidés
- Identification des entités constitutives et des exclusions
- Détermination de la juridiction de rattachement d'une entité
- Rôle respectif de l'entité mère et des entités locales
- Cas pratique : Les participants délimitent le périmètre d'un groupe fictif à partir de son organigramme.

M2 Mécanique du calcul

- Reconstituer le taux effectif juridiction par juridiction
- Résultat servant de base au calcul et retraitements attendus
- Impôts couverts et traitement des impôts différés
- Agrégation des données par juridiction et taux effectif obtenu
- Détermination de l'imposition complémentaire et répartition
- Effet des exclusions liées à la substance économique
- Atelier : Le groupe construit pas à pas le taux effectif d'une juridiction à partir de données consolidées.

M3 Organisation et obligations déclaratives

- Produire l'information dans les délais
- Informations à collecter auprès des filiales et des équipes consolidation
- Répartition des rôles entre fiscalité consolidation et systèmes d'information
- Calendrier de production et points de contrôle intermédiaires
- Documentation à conserver pour justifier les positions retenues
- Mise en situation : Chaque participant cartographie le circuit de collecte des données de son propre groupe.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 110 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr